

MODALITÉS PRATIQUES



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

> Pour les inscriptions scolaires :

- Une copie de votre livret de famille complet (uniquement pour une première inscription)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, des deux parents si séparation.

> Pour la restauration scolaire et le périscolaire : Toute inscription vaut acceptation des règlements en ligne

- Dossier d'inscription rentrée 2023-24 à télécharger dans le formulaire sur l'espace citoyen ou sur www.ville-ostwald.fr
- Une photo de l'enfant, au format identité
- Une copie de votre livret de famille (uniquement pour une première inscription)
- Votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 pour l'ensemble du foyer fiscal
- Attestation de situation des responsables légaux (attestation employeur, Pôle Emploi, formation...)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, des deux parents si séparation
- Une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année scolaire 2023/2024, dès réception
- En cas de séparation: autorité parentale à justifier
- Une attestation médicale de vaccination à jour
- Le PAI (le cas échéant)
- Notification MDPH pour les enfants concernés
- Feuille d'émargement signée d'acceptation du règlement.

RAPPEL

- Documents à scanner (**max 500 Ko/doc**) au préalable et à stocker dans la dalle « pièces justificatives » de l'ECP afin de les récupérer facilement à chaque demande.
- Pour les nouvelles familles qui emménageraient sur Ostwald après la période d'inscription, merci de contacter directement le service de restauration scolaire pour étudier les faisabilités d'inscription en cours d'année.
☎ 03 88 66 84 28 ✉ restauration@ostwald.fr

RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

LES GROUPES SCOLAIRES (maternelle et élémentaire)

> Sites bilingues/monolingues

JEAN RACINE

(Maternelle Charles Perrault)

Section bilingue pour les enfants des secteurs Jean Racine et Bohrie

- 📍 Rue des Mélézes
- 📞 03.88.29.00.02
- 👤 **Pascale MERCK**
Directrice

SOURCES D'O

Section bilingue pour les enfants des secteurs Sources d'O et Schloessel

- 📍 1 rue du Mal Foch (inscription 8h à 10h)
- 📞 03.88.66.70.04
- 👤 **Catherine LOUIS**
Directrice

> Sites monolingues

SCHLOESSEL

- 📍 Rue de Cernay
- 📞 03.88.66.44.52
- 👤 **Lola SEEMANN**
Directrice

BOHRIE

- 📍 19 Allée Cassin
- 📞 03.68.00.28.40
- 👤 **Pascal CORBÉ**
Directeur

LES SERVICES DE LA MAIRIE DIRECTION DU PÔLE PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE : Marie LEONHARDT

Service Scolaire : scolaire@ostwald.fr

Pour la restauration scolaire : restauration@ostwald.fr



PERMANENCES* SUR RENDEZ-VOUS EN MAIRIE

tous les mercredis du 6 février
au 10 avril 2023

- > de 8h30 à 12h00 : pour les inscriptions restauration scolaire et périscolaire
- > de 14h00 à 17h30 : pour les inscriptions scolaires.

Pour prendre rendez-vous : contactez la mairie d'Ostwald au 03 88 66 30 34 et tapez 4.

*pour les parents rencontrant des difficultés avec les inscriptions en ligne via l'espace citoyen.



RENTÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Ouverture des **INSCRIPTIONS*** en ligne sur l'espace citoyen du **6 février** au **10 avril 2023** pour :

- 1 Les inscriptions scolaires (enfants nés en 2020)
- 2 La restauration scolaire* (formules annuelle ou occasionnelle)
- 3 L'accueil périscolaire Oasis* (soir et mercredi)

*dans la limite des places disponibles

INFORMATIONS

La ville d'Ostwald travaille activement sur le développement de son offre de service périscolaire et extrascolaire afin de faire évoluer ses capacités d'accueil, et notamment en matière de restauration scolaire. 79 places supplémentaires ont été créées depuis septembre 2022. D'autres projets sont à l'étude, mais ils nécessitent des crédits et du temps de développement.

Aussi, nous attirons votre attention sur le fait que nos services n'auront pas la capacité de donner une suite favorable à toutes les demandes d'inscriptions en restauration scolaire notamment. Le calendrier des inscriptions a été resserré autant que possible, pour que les familles disposent des éventuelles réponses négatives dans les meilleurs délais afin de pouvoir trouver des solutions alternatives. Pour permettre l'instruction des demandes, nous vous remercions de déposer vos dossiers complets dans les délais impartis.

Vous pouvez compter sur l'engagement de l'équipe municipale et des services pour faire évoluer cette situation et améliorer progressivement les capacités d'accueil.

Inscription sur l'ECP : www.espace-citoyens.net/ville-ostwald
Infos complémentaires : www.ville-ostwald.fr



1

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

(Enfants nés en 2020 - Demandes de dérogation et/ou bilinguisme)

ÉTAPE 1

Avoir un compte Espace Citoyen ACTIF et À JOUR

COMPTE DÉJÀ EXISTANT

(créé lors d'une fréquentation préalable dans une structure communale d'accueil petite enfance, accueil de loisirs...)

- ➔ Mettez à jour les informations sur les membres de la famille et les coordonnées
- ➔ Si votre compte est inactif, faites une demande de réactivation par mail à scolaire@ostwald.fr

NOUVELLES FAMILLES

- ➔ Créez l'espace citoyen en cliquant sur « **Je n'ai pas d'espace** » sur le site : www.espace-citoyens.net/ville-ostwald

- ➔ Rajoutez les membres de la famille via le bouton « **Entourage** »*

* L'ajout des membres sera finalisé après la validation du service scolaire.

ÉTAPE 2

Choix du FORMULAIRE souhaité depuis la dalle « Créer une inscription »

- > Les enfants sont scolarisés (obligatoirement à partir de 3 ans) en fonction de leur adresse de résidence principale
- > La carte des secteurs scolaires est disponible sur www.ville-ostwald.fr

- ➔ **INSCRIPTION À LA MATERNELLE** (enfant né en 2020)
- ➔ **INSCRIPTION EN ÉLÉMENTAIRE (nouvel arrivant uniquement)**

DEMANDES SPÉCIFIQUES dans les formulaires pour :

CLASSE BILINGUE*

(12h français/12h allemand)

Téléchargez le certificat d'engagement et cochez la case du site bilingue souhaité depuis le formulaire choisi.

* Les places étant limitées, la demande doit être effectuée dès l'ouverture des inscriptions. La validation sera définitive après le rendez-vous avec la directrice de l'école concernée.

DÉROGATION**

(Entrante ou Sortante)

Téléchargez le fichier à compléter depuis le formulaire et renvoyez-le à scolaire@ostwald.fr

** Les demandes de dérogation seront traitées et validées dès réception dans le respect des critères en place.

ÉTAPE 3

Prendre RENDEZ-VOUS à l'école dès validation du dossier en mairie

- ➔ **Mise à disposition** du certificat de scolarité/fiche d'inscription depuis l'espace citoyen via la dalle « **Édition de documents** »
- ➔ **Prenez rendez-vous** avec la directrice/directeur pour finaliser l'inscription.

2

RESTAURATION SCOLAIRE*

(Deux formules au choix)

ÉTAPE 1

Choix de la FORMULE souhaitée depuis la dalle « Créer une inscription »

FORMULE ANNUELLE

4 jours/4 (ouverte aux petites sections de maternelles)

Les familles peuvent bénéficier de ce service selon les places disponibles, la situation des familles et en cohérence avec les conditions prioritaires d'accès. Cette formule répond **aux besoins permanents des parents. Ils s'engagent pour toute l'année scolaire sans possibilité de modifier le calendrier des réservations***.**

- ➔ Depuis la dalle « **Créer une inscription** » sur l'espace citoyen, sélectionnez le formulaire de réservation intitulé « **Restauration Scolaire - inscription 2023/24 avec Réservation Annuelle** » uniquement accessible du 6 février au 10 avril. Une fois renseigné, le formulaire doit être validé et émarginé.

*** sauf cas exceptionnels spécifiés dans le règlement de la restauration en concertation avec les référents territoriaux restauration scolaire.

FORMULE OCCASIONNELLE

(non accessible aux petites sections de maternelles)

Cette formule de réservation répond aux besoins occasionnels.

- ➔ Depuis la dalle « **Créer une inscription** » sur l'espace citoyen, sélectionnez le formulaire de réservation intitulé « **Restauration Scolaire - inscription 2023/24 avec Réservation Occasionnelles** ».
- ➔ Validation par les services de la mairie
- ➔ Les formulaires de réservation seront ouverts sur l'espace citoyen par périodes selon le calendrier ci-dessous :

OUVERTURE RÉSERVATION	PÉRIODES D'ÉCOLES
10.05.23	4.09.23 au 21.10.23
01.10.23	6.11.23 au 23.12.23
01.12.23	08.01.24 au 24.02.24
01.02.24	11.03.24 au 20.04.24
01.04.24	06.05.24 au 06.07.24

ÉTAPE 2

RÉPONSES aux demandes d'inscriptions administratives des familles

À partir du **9 Mai 2023 pour les inscriptions ANNUELLES**
Réponse positive ou accès à la formule occasionnelle en cas de réponse négative.

Par période selon les places disponibles pour les inscriptions OCCASIONNELLES
Après validation par le service scolaire, les réservations sont possibles selon les places disponibles via la dalle « **modifier les réservations** ».



3

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE OASIS*

(formules soir et mercredi)

ÉTAPE 1

Choix du FORMULAIRE depuis la dalle « Créer une inscription »

Les familles peuvent bénéficier de ce service selon les places disponibles et la situation des familles (respect des critères figurant dans le règlement de fonctionnement).

ACCUEIL DU SOIR

de la sortie d'école à 18h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi

ACCUEIL DU MERCREDI

1/2 journée (matin ou après-midi) ou journée avec ou sans repas

ÉTAPE 2

RÉPONSES aux demandes d'inscriptions administratives des familles

+ Accès au PLANNING des réservations

- ➔ À partir du **9 Mai 2023**, les inscriptions administratives seront confirmées par mail aux familles.
- ➔ Après la confirmation des inscriptions, les parents pourront accéder au planning pour vérifier leurs demandes de réservation depuis la dalle « **Modifier les réservations** ».



* Les modifications des demandes de réservation seront possibles jusqu'au mardi 29 août 2023 minuit au plus tard pour la semaine de la rentrée scolaire.